

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le 28 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22/01/2019 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PREAUD, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Guillaume GOUIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN, Sylvie BOUDAUD.

Secrétaire de séance : Régine PARENT

Ordre du jour

Communauté de Communes du Pays des Herbiers

-convention prestations de service 2019

**Salle de sports – construction d'un local de stockage et mise aux normes
accessibilité**

-Plan de financement

Aménagement énergétique et mise en accessibilité de la mairie

-Plan de financement

Vendée Eau

-convention pour la mesure de débit d'eau des poteaux incendie

Environnement

-installation classée pour la protection de l'environnement – la Tâcherie

Urbanisme

-Délégation de compétence

Questions diverses.

**19-01-01 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – CONVENTION DE PRESTATIONS
DE SERVICES 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-Approuve la convention de prestations de services annexée à la présente délibération.

-Autorise le Maire à signer la convention.

**19-02-02 SALLE DE SPORTS DES JARRIES – CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE ET MISE AUX
NORMES ACCESSIBILITE – PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération 16-60-05.

Monsieur le Maire présente le plan de financement tel qu'il suit :

-Coût des travaux	177 275 € HT
-Subvention d'état	53 172 €
-subvention département	25 550 €
-fonds de concours CCPH	30 700 €
-autofinancement	67 843 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

Adopte le plan de financement du projet de construction d'un local de stockage et mise aux normes accessibilité tel que présenté ci-dessus.

19-03-03 AMENAGEMENT ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Vu la délibération 16-61-06.

Monsieur le Maire présente le plan de financement tel qu'il suit :

-Coût des travaux	80 000 € HT
-Subvention d'état	24 000 €
-autofinancement	56 000 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

Adopte le plan de financement du projet d'aménagement énergétique et mise en accessibilité de la mairie tel que présenté ci-dessus.

19-04-04 VENDEE EAU – CONVENTION POUR LA MESURE DE DEBIT D'EAU DES POTEAUX INCENDIE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la convention pour la mesure de débit d'eau des poteaux d'incendie.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

19-05-05 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT- EARL LA TACHERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Emet un avis favorable à la demande.

19-06-06 DELEGATION DE COMPETENCE URBANISME

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération et au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour et 0 voix contre

-Prend acte du dépôt par Monsieur PREAUD d'une demande de permis de construire référencé n° pc08524219H0002 ;

-Désigne **Marc GOBIN** en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Le Maire
Gérard PREAUD



Extrait affiché le 29/01/2019

Le Maire
Gérard PREAUD

